ABO

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 71 AV THEOPHILE DELORME
84130 LE PONTET
483 501 300 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an 2026,

Le 30 Juin,

À 14 heures,

Les associés de la Société ABO, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Bilale ABOULGHAZI, titulaire de 125 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur El Ghazi ABOULGHAZI, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur Tadli ABOULGHAZI, titulaire de 125 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M El Ghazi ABOULGHAZI, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2025,

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une Petite entrprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 24 555 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 24 555 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1 069 527 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

El Ghazi ABOULGHAZI
Gérant

ABO

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 71 AV THEOPHILE DELORME
84130 LE PONTET
483 501 300 RCS AVIGNON

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2025.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 24 555 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 24 555 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1 069 527 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de

commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

ABO

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 71 AV THEOPHILE DELORME
84130 LE PONTET
483 501 300 RCS AVIGNON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 24 555 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 24 555 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1 069 527 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

certifié conforme comptes approuvés par AGO du 30/06/2025

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO**

Adresse de l'entreprise : 71 AVENUE T. DELORME 84130 LE PONTET

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 8 3 5 0 1 3 0 0 0 0 1 4

Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	1 764 077	AQ 563 428	1 200 648	1 301 254
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	171 308	AS 94 955	76 353	100 595
		Autres immobilisations corporelles	AT	358 656	AU 171 063	187 592	162 151
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	52 710	CT	52 710	52 710
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	349 932	BC	349 932	157 486
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	4 100	BI	4 100	4 100
		TOTAL (II)	BJ	**2 700 782**	BK **829 447**	**1 871 335**	**1 778 296**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	20 337	BM	20 337	20 105
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	382 183	BU	382 183	387 106
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	137 940	BY	137 940	70 661
		Autres créances (3)	BZ	160 075	CA	160 075	72 810
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	228 456	CG	228 456	323 347
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	7 755	CI	7 755	11 893
		TOTAL (III)	CJ	**936 745**	CK	**936 745**	**885 922**
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**3 637 528**	1A **829 447**	**2 808 081**	**2 664 218**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 349 932 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise **SARL ABO** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 5 000)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 044 972	1 026 425
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**24 555**	**18 547**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 075 027**	**1 050 472**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	782 477	926 065
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 837	4 525
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	822 004	557 544
	Dettes fiscales et sociales	DY	122 735	125 612
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**1 733 053**	**1 613 746**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 808 081**	**2 664 218**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 052 919	1 613 746
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 322	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO**

Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4 410 426	FB		FC	4 410 426	5 660 103
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	167 918	FH		FI	167 918	10 500
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**4 578 344**	FK		FL	**4 578 344**	**5 670 603**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN	33 804	44 728
	Subventions d'exploitation					FO	833	5 667
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		14 937
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	216 000	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8 242	29
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**4 837 223**	**5 735 963**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	3 395 930	4 316 150
	Variation de stock (marchandises)*					FT	4 923	(104 752)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	29 515	19 770
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(232)	20 527
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	516 418	634 318
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	33 771	30 673
	Salaires et traitements *					FY	509 581	503 776
	Cotisations sociales (10)					FZ	131 560	117 474
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	159 746	152 149
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	19 779	
	Autres charges (12)					GE	1 815	1 757
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**4 802 807**	**5 691 843**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**34 416**	**44 120**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 861	11 392
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**9 861**	**11 392**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(9 861)**	**(11 392)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**24 555**	**32 728**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise **SARL ABO** — Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		34 534
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		44 931
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		**(10 398)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK		3 783
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**4 837 223**	**5 770 497**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**4 812 668**	**5 751 949**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**24 555**	**18 547**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	54 336	100 200
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DETTES ACQUISES		
RENTREE SUR CREANCES AM + PCEA		
PEN AMENDES + DON + AMORT EXP		
INCENDIE		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 808 081** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 837 223** euros et un total **charges** de **4 812 668** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **24 555** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**445 480**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**1 322**
Intérêts courus/conc.Bancaires	*1 322*	
Emprunts et dettes financières divers		**473**
INT COURUS SUR EMPRUNTS	*473*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**414 171**
FOURN FACTURES NON PARVENUES	*414 171*	
Dettes fiscales et sociales		**29 514**
PROV.CONGES A PAYES	*20 243*	
ORG.SOCIAUX CHARGES SOC/CONGES	*6 207*	
ETAT CHARGE A PAYER	*428*	
CHARGES FISCALES S/CP	*703*	
ETAT CHARGES A PAYER	*1 933*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		7 755	**7 755**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**7 755**

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**130 077**
Autres créances clients		**129 501**
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	*129 501*	
Autres créances		**576**
Fourn.R.R.R à obtenir	*576*	